



ADMINISTRATION COMMUNALE

---

## SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 28 SEPTEMBRE 2007

### Résumé des points inscrits à l'ordre du jour

#### Séance publique

#### POLICE LOCALE

##### **1. Acquisition d'un radar préventif intelligent au profit de la zone de police.**

Dans le cadre du plan d'action de circulation, l'acquisition d'un radar préventif constituerait atout incontestable :

- dans le cadre de la prévention d'accidents de la route dans des zones dites dangereuses ;
- dans la conscientisation des automobilistes aux dangers inadaptés ;
- pour avertir les usagers de la route de festivités locales (ducasse) ou d'un événement incertain (attention accident à 150m, attention route glissante !, ralentissez...).

L'acquisition de ce type de matériel a déjà été effectuée par certaines zones de police et a contribué à l'amélioration de la sécurité routière dans les zones susdites.

##### **2. Acquisition d'une caméra mobile au profit de la zone de police.**

Dans le cadre de faits tels que vols, vandalisme, incendies volontaires, agressions, infractions (dépôts dans les poubelles publiques, déjections canines, etc.), il n'est pas toujours aisé d'interpeller les auteurs en flagrant délit ou en tout cas en fournir la preuve.

Aussi, pour pallier à ces manquements, il est suggéré d'acquérir une caméra mobile de surveillance.

L'utilisation de cette technologie apporte une preuve matérielle irréfutable à l'encontre des auteurs, et permet d'agir en toute discrétion de par la dissimulation de la caméra dans une voiture banalisée ou sur une habitation.

Cet élément sera également utile dans le cadre de la surveillance de certains sites où des personnes ont subi des menaces.

A ce sujet, la zone de police de la Louvière a déjà acquis ce système à son entière satisfaction compte tenu de l'efficacité démontrée sur le terrain.

### **3. Hôtel de Police. Appel au projet de financement alternatif. Ratification.**

Actuellement, la Ville d'Ath est désireuse d'acquérir le bâtiment de l'Hôtel de Police, sis rue de la Station 2 à 7800 Ath, appartenant à la société DEXIA BANQUE.

Dans sa circulaire du 19 avril 2007, M. le Ministre Philippe COURARD a mis en place un nouveau programme de financement alternatif.

Une ligne de crédit de 111 millions d'euros a été définie et répartie comme suit :

- 25 millions d'euros pour les crèches et les maisons communales d'accueil de l'enfance ;
- 86 millions d'euros pour la sécurité (bâtiments des polices locales et des SRI) et pour les bâtiments des pouvoirs locaux en vue de favoriser des synergies des services communaux et des CPAS.

Les communes peuvent en bénéficier en ce qui concerne entre autres l'acquisition, la construction, la transformation et la réhabilitation, ainsi que l'aménagement de leurs abords de bâtiments destinés à la police dans les zones mono-communales.

Dès lors, la Ville pourrait faire appel à ce projet de financement alternatif, et bénéficier d'une subvention de 60%.

Compte tenu des délais d'introduction du dossier (14/09/2007), le Collège Communal, en séance du 07 septembre 2007 a décidé de faire appel au projet de financement alternatif, dans le cadre de l'acquisition du bâtiment de l'Hôtel de Police, sis rue de la Station 2 à 7800 ATH.

### **4. Aménagement du grenier contigu à la cafétéria en quatre cellules réservées à informatique, logistique, économat et à l'Amicale de la Police. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.**

Au deuxième étage du nouvel hôtel de police se trouve un grenier contigu à la cafétéria dans lequel, à ce jour, des objets divers sont entreposés.

Ce dernier pourrait être transformé de manière à créer quatre cellules fermées à clé permettant :

- 1) l'entreposage de pièces informatiques ;
- 2) la mise en dépôt de la masse d'habillement ;
- 3) les fournitures de bureau gérées par l'économat ;

- 4) le stock des boissons mis en vente à la cafétéria par l'Amicale de la Police.  
Les aménagements prévus consistent en la pose de cloisons et de portes RF pour un montant estimé à 11.000,00€ T.V.A. comprise.

## **INTERCOMMUNALES**

5. **I.G.E.H.O. – Assemblée générale extraordinaire du 11/10/2007.**  
**Cession de la branche d'activité de câblo-distribution : présentation et rappel des rétroactes. Approbation de la prise de participation dans l'intercommunale NEWICO et du projet d'apport de la branche d'activité. Approbation de la convention de cession d'actions. Approbation de la cession de ladite participation à l'ALE conformément et dans le respect de la convention de cession d'actions. Approbation de la convention entre les vendeurs relative à la répartition de la prise en charge des garanties. Adoption de la modification statutaire relative à la répartition entre associés du produit de la cession de l'activité de câblo-distribution (article 36 des statuts).**

## **FINANCES COMMUNALES**

6. **Compte 2005 : compte budgétaire, bilan, compte de résultats et annexes.**
7. **Halte nautique : indexation du montant du cautionnement.**

En octobre 2003, la Ville d'Ath a constitué une garantie bancaire d'un montant de 7.250 EUR pour la halte nautique dont elle est concessionnaire le long du canal, près de l'écluse n°20.  
Le cahier des charges de la Région wallonne comporte une clause de révision sur base de l'indice des prix à la consommation. La décision du Conseil communal de l'époque et la convention avec Dexia n'ont pas prévu de révision automatique du montant.  
Aujourd'hui, la Direction de la gestion domaniale des voies hydrauliques fait valoir ses droits et nous demande de porter le montant du cautionnement à 7.902 EUR.

8. **IDETA : garantie d'emprunt.**

IDETA – Secteur « Participations » a décidé, lors du Comité de gestion du 23 mars 2007, de contracter un emprunt de 14.000.000,00 € afin de financer le rachat des parts d'IGH détenues par Electrabel.  
La Ville est appelée à se porter caution solidaire, tant en capital qu'en intérêt, commissions et frais, à hauteur de la part qui lui est dévolue, égale 0,4% de l'enveloppe globale, soit 56.000 €.

## **9. NO TELE :**

### **a) cession de l'activité de câblo-distribution d'IGEHO**

### **b) financement**

En marge du projet de cession de l'activité de câblo-distribution d'IGEHO sur lequel le Conseil communal est appelé à se prononcer, il convient d'être particulièrement attentif à la problématique du financement de la télévision locale.

Jusqu'à ce jour, une partie importante des moyens dont dispose la télévision locale est attribuée par IGEHO qui, à la demande des villes et communes associées, a majoré le montant de la redevance d'abonnement pour permettre l'attribution d'une subvention à NO TELE. Si l'engagement du repreneur de respecter les obligations d'IGEHO vis-à-vis de NO TELE a été confirmé, il n'en reste pas moins nécessaire d'envisager de nouvelles modalités de financement de la télévision locale au-delà de 2010.

L'hypothèse la plus favorable pour NO TELE, en l'état actuel des choses, est celle d'un possible renouvellement tacite du contrat actuel pour une nouvelle période de trois années à dater du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

A supposer que le contrat soit dénoncé dans les formes requises par le nouvel exploitant du réseau de câblo-distribution, NO TELE se trouvera à ce moment sur pied d'égalité avec les autres câblos-distributeur et dans l'obligation de trouver un financement nouveau ou alternatif, représentant de 3 à 5 euros par abonné au câble par an, soit sur base de 5 euros, un budget à financer de l'ordre de 500.000 euros par an.

Toute entreprise se doit de veiller à sauvegarder les moyens financiers d'assurer sa pérennité.

A cet égard, le Conseil d'Administration d'IGEHO a mandaté le Comité de Direction de l'intercommunale pour poursuivre la négociation avec le repreneur en vue de finaliser les relations contractuelles avec NO TELE pour l'attribution d'un subside après le 31 décembre 2010 et a pris la décision d'inviter les villes et communes, appelées à se prononcer sur le dossier de cession du réseau de câblo-distribution, à charger IDETA, secteur participations, d'assurer, avec les produits financiers générés par le placement du produit de cession du réseau ou toute autre ressource équivalente, l'écart éventuel entre le montant du subside actuel (8,94 € par abonné) et le montant du subside qui serait attribué dans le futur par le repreneur.

## **10. Ratification et décomptes divers. Approbation.**

## **11. Compte 2004. Adaptation technique des actes administratifs.**

Lors de l'examen du compte 2004 en vue de son approbation, les organes de tutelle ont souhaité voir apporter quelques corrections à certaines délibérations pour notamment des erreurs de dates, de dénominations d'entreprises, etc.

## **DOMAINE COMMUNAL**

### **12. Acquisition de l'immeuble sis Place, 44 à Isières. Décision.**

Le succès grandissant de la population scolaire de l'école communale d'Isières nécessite aujourd'hui la mise à disposition de classes supplémentaires.

La construction de nouvelles classes sur le site actuel étant impossible, il convient de trouver un autre site à proximité immédiate de l'école. Des contacts ont été pris avec M. Desmarlières, propriétaire de l'immeuble sis Place d'Isières, 44, d'une contenance mesurée de 3a 05ca, actuellement à vendre.

### **13. Acquisition d'un terrain sis Bd H. Rousseau à Ath. Décision.**

La société SYLLA est actuellement propriétaire du terrain cadastré section B n°807/W/21 partie, d'une contenance mesurée de 84ca 73dm<sup>2</sup>, sis Boulevard Hubert Rousseau à Ath.

La Ville souhaite acquérir ce terrain en vue d'y construire un immeuble comprenant deux appartements sociaux locatifs subsidiés à raison de 65% par la D.G.A.T.L.P. et dont la gestion sera confiée à la société l'Habitat du Pays Vert conformément à l'article 29 du Code wallon du Logement.

### **14. Acquisition de l'immeuble sis Place de Ligne, 1 à Ligne. Décision.**

Depuis plusieurs années déjà, la Ville souhaite acquérir le plus rapidement possible les immeubles n°1, 3 et 5 de la Place de Ligne, constituant le petit îlot bâti situé en face de l'église de Ligne, en vue de les démolir et de réaliser un aménagement plus harmonieux et surtout plus sécurisant de cette place publique.

Dans cette perspective, la Ville a déjà acquis le 19 février 2004 l'immeuble n°3.

L'opportunité d'acquérir l'immeuble n°1 se présente aujourd'hui.

### **15. Aliénation d'une parcelle sise rue Princesse Astrid à Rebaix. Décision.**

La Ville est actuellement propriétaire du terrain cadastré section C n°478E, d'une contenance cadastrale de 23a, sis rue Princesse Astrid à Rebaix, sur lequel est partiellement implanté le terrain de jeu de balle. M. Michel Cuvelier d'Isières a récemment fait part de son souhait d'acquérir une partie de ce terrain.

Il vient en effet de réaliser sur la parcelle voisine 4 maisons individuelles qu'il pourra doter d'un jardin, grâce à cette acquisition.

Le lot 5, situé à front de voirie, est quant à lui destiné à l'aménagement d'une zone verdurisée comprenant quelques emplacements de parking. Cette aliénation induit le recul du terrain de jeu de balle en arrière zone moyennant quelques aménagements en fond de parcelle.

**16. Aliénation de l'immeuble sis Place de la Résistance, 8. Décision.**

La Ville a acquis le 24 août 1999 la maison d'habitation avec dépendances, d'une contenance cadastrale de 50ca, sise Place de la Résistance, 8 à Ath.

Cette habitation a été louée de décembre 1999 à juin 2006, pour un loyer modique, à des personnes à revenus modestes.

Durant cette même période, des travaux d'électricité, de toiture et de réfection de plate-forme ont du être réalisés et d'autres travaux, notamment de toiture, seraient encore nécessaires pour maintenir cet immeuble en bon état locatif.

Cet immeuble, d'un faible rapport, constitue donc actuellement une charge pour la Ville.

Le 4 juin 2007, le Collège a confié au Notaire Barnich de Ath la mise en vente de cet immeuble par appel d'offres.

Celui-ci atteste que la dernière offre correspond au prix du marché.

**17. Mise à disposition du rez-de-chaussée de l'immeuble sis rue de Pintamont, n°74 à Ath. Décision.**

Les travaux de réhabilitation des immeubles sis rue de Pintamont, 64, 66 et 74 seront terminés prochainement.

Le rez-de-chaussée de l'immeuble sis rue de Pintamont, 74 va être mis à disposition de l'Agence Locale pour l'Emploi d'Ath.

Ce rez-de-chaussée est composé de :

- un bureau, une salle d'attente, un W-c, une kitchenette et un débarras.

**18. Mise à disposition du rez-de-chaussée de l'immeuble sis rue de Pintamont, n°66 à Ath. Décision.**

Les travaux de réhabilitation des immeubles sis rue de Pintamont, 64, 66 et 74 seront terminés prochainement.

Le rez-de-chaussée de l'immeuble sis rue de Pintamont, 66 a été mis à disposition de l'A.S.B.L. « Rénovation du Cortège ».

Ce rez-de-chaussée est composé de :

- deux locaux, une kitchenette, deux blocs sanitaires (W-c + urinoirs), un grand bureau.

**19. Conditions de mise en location de l'immeuble sis Grand'Rue des Bouchers n°4B à Ath. Décision.**

La Ville est propriétaire de l'immeuble sis Grand'Rue des Bouchers n°4B à Ath. Cet immeuble est dans un très bon état locatif, il a été construit en 2004 et est composé de :

Rez-de-chaussée :

- Hall d'entrée + escaliers
- Chambre 1, W-c, salle de bains, chambre 2
- Hall de nuit et local des compteurs

Etage 1 :

- Séjour, cuisine, salle à manger et local chaudière.

## **SERVICE INCENDIE**

### **20. Remplacement et adaptation du matériel d'équipement du Service Incendie. Projet. Choix des modes de passation des marchés et de financement. Approbation.**

Chaque année, un crédit est prévu en vue d'acquérir du matériel nécessaire pour le service incendie de la Ville d'Ath.

Un budget de 75.000,00€ est inscrit au budget du service extraordinaire, pour notamment :

- aménager le véhicule balisage « Balisage en Secours Routiers » de marque Chevy Van
- aménager le véhicule PCO « Poste de Commandement Opérationnel » de marque Volkswagen type LT31
  
- acquérir des accessoires pour les radios ASTRID
- acquérir du matériel pour les interventions au sein du parking de l'Esplanade
- acquérir des accessoires pour les autopompes
- acquérir du matériel de désincarcération
- acquérir des accessoires de fixation dans les véhicules

## **SERVICE INFORMATIQUE**

### **21. Renouvellement du logiciel de gestion de la Bibliothèque principale « Jean de la Fontaine ».**

En 1999, la Ville d'Ath a procédé au renouvellement des équipements informatiques de sa bibliothèque principale, aujourd'hui nommée « Jean de La Fontaine ».

Ces équipements ont été mis en service dans les nouveaux locaux de la bibliothèque qui s'est également retrouvée connectée sur le réseau informatique de la commune.

Le logiciel LIBER, fourni par la firme RII Diffusion à Paris, a donné satisfaction depuis sa mise en service.

Cependant, les premiers signes d'essoufflement sont apparus il y a environ deux ans.

En outre, le serveur qui héberge cette application est tombé définitivement en panne pour cause de vétusté en ce début d'année.

Immédiatement, un nouveau serveur virtuel a été mis en place.

Le changement n'a pas été facile à réaliser pour la firme RII Diffusion, mais en finalité cela s'est avéré possible et constitue une expérience très intéressante qui ménage l'avenir des différentes applications communales.

Cependant la nouvelle solution mise en place souffre de deux failles importantes :

- 1) La taille de la base de données qui dépasse les limites autorisées, d'où des dysfonctionnements importants et récurrents.
- 2) Le programme adapté à Windows 2000 est resté en environnement « 16 bits » au lieu de « 32 bits », simple détail technique lourd de conséquences en ce qui concerne la saturation de la machine virtuelle. Cela entraîne parfois des blocages intempestifs en plein dans les heures d'ouverture et nécessite l'intervention d'un informaticien. A cette situation, la firme RII ne peut apporter aucun remède, puisqu'elle abandonne ce programme pour un nouveau dénommé « Absothèque ». Aujourd'hui, il est donc temps de songer à renouveler l'application de gestion de la bibliothèque si on veut lui conserver toute son efficacité.

## **22. Adaptation et renouvellement du parc informatique de la Ville d'Ath.**

La Ville d'Ath possède actuellement un parc informatique important constitué comme suit :

- 111 stations sur le réseau principal.
- 67 stations réparties sur la zone Internet, sur les sites décentralisés et les matériels portables.
- 18 serveurs d'applications, de stockage et de sécurité.
- 6 serveurs virtualisés pour des questions de performance et de sécurité.

Ce parc équipe le centre administratif ainsi que les autres implantations communales, comme la bibliothèque, le centre des archives, la caserne des pompiers, l'académie de musique, le service des sports, le service des espaces verts, la liaison avec l'hôtel de police, le bureau d'Action Jeunesse Infos, le musée des Géants, l'abattoir communal,...

Afin de lui conserver toute son efficacité, ce parc doit être renouvelé en partie chaque année, de même que l'acquisition d'équipements complémentaires s'avère nécessaire.

## **MATERIEL ET FOURNITURES**

### **23. Réparations et pièces de rechange pour les véhicules du STC (autos et camionnettes). Projet. Choix des modes de passation des marchés et de financement. Approbation.**

Le parc automobile de la Ville d'Ath est actuellement composé d'environ 80 véhicules qui sont, pour la plupart, vérifiés et réparés par les ouvriers du garage communal.

Aussi, pour assurer ces prestations, un crédit de 30.000 EUR a été inscrit au budget du service extraordinaire de l'exercice 2007 et est destiné à couvrir les débours à consentir pour l'acquisition des pièces nécessaires à l'entretien et à la réparation des véhicules des services techniques communaux, tels que camionnettes et autos.

Ces véhicules devant être toujours en bon état de fonctionnement pour ne pas perturber les tâches des services communaux, il conviendrait que le Conseil communal libère la totalité du crédit.

## **24. Maintenance extraordinaire des camions du STC. Projet. Choix des modes de passation des marchés et de financement. Approbation.**

Les camions affectés à l'entretien des voiries et des fossés doivent être régulièrement entretenus et se trouver dans un bon état de fonctionnement pour ne pas perturber les tâches des services communaux.

Aussi, pour assurer ces prestations, un crédit de 10.000 EUR a été inscrit au budget du service extraordinaire de l'exercice 2007 et est destiné à couvrir les débours à consentir pour l'acquisition des pièces nécessaires à l'entretien et à la réparation des camions des services techniques communaux.

## **25. Convention avec le MET dans le cadre des marchés de fournitures.**

Depuis 1993, toutes les communes doivent respecter la loi sur les marchés publics dans le cadre des différents marchés conclus avec des entreprises ou des fournisseurs.

Ces procédures, souvent longues, génèrent une masse de travail importante.

Aussi, le Ministère Wallon de l'Equipeement et des transports propose de conclure une convention permettant à la ville de bénéficier des conditions des marchés de fournitures conclus suivant la législation en vigueur.

Le regroupement des commandes qui en découle permettra en outre l'obtention de rabais et la simplification des procédures administratives.

Cette convention couvre de nombreux domaines et notamment le matériel de bureau (papiers, enveloppes, petits matériels, ...), les machines de bureau (copieurs, télécopieurs, ...), le mobilier de bureau, les vêtements de travail, le petit matériel et produits d'entretien, les véhicules et petits véhicules utilitaires, pneus, batteries, lubrifiants, carburants.....

La ville comme la zone de police pourra décider ou non de se rallier à l'un ou l'autre marché conclu par le MET et ce sans quantité minimale exigée.

Cette convention, d'une durée indéterminée, sera conclue à titre gratuit et sera résiliable par chacune des parties moyennant un préavis de 3 mois notifié par lettre recommandée.

Dans ce cadre, outre la convention générale proposée, il est proposé que la ville et la zone de police se rattachent au marché des carburants du MET réalisé par appel d'offres général soumis à la publicité européenne et dont l'adjudicataire est la SA TOTAL FINA ELF Belgium et l'ensemble de ses distributeurs.

Ce marché est valable jusqu'au 30 avril 2008 et permettra à la ville de s'alimenter en carburant auprès d'une station gérée par la SA TOTAL aux mêmes conditions que le MET en utilisant des cartes magnétiques comme le fait la Région wallonne.

**26. Fourniture de carburants pour les véhicules communaux et pour les établissements communaux et du CPAS. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.**

Dans le cadre de la caléfaction des bâtiments communaux et du Centre Public d'Action Sociale, et de l'utilisation du gasoil rouge pour les véhicules autorisés des Services Techniques Communaux, le Directeur des Espaces Verts a établi un cahier des charges comprenant deux lots visant d'une part, la fourniture de gasoil de chauffage pour les bâtiments du CPAS et de la Ville d'Ath et ce, dans le cadre des synergies mises en places et d'autre part, la fourniture de gasoil rouge pour les véhicules autorisés à utiliser ce type de carburant et ce, au moyen de cartes magnétiques. Les lots pourront être répartis entre plusieurs adjudicataires conformément aux intérêts de l'Administration. Les quantités de carburants sont estimées à 420.000 litres de mazout de chauffage et 60.000 litres de gasoil détaxé.

## **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

**27. Demandes de permis d'urbanisme :**

**a) Construction de voirie avec système de la récolte des eaux dans le parc industriel de Ghislenghien.**

L'intercommunale Ideta a introduit une demande de permis d'urbanisme auprès du fonctionnaire délégué de la Région wallonne, en vue de construire une voirie avec système de récolte des eaux dans le parc Industriel de Ghislenghien.

S'agissant d'une modification au réseau de voiries, une enquête publique a été organisée du 16/08/07 au 30/08/07, sans réclamation.

Il revient au Conseil communal de remettre son avis auprès de l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation.

**b) Construction de 10 maisons et 27 appartements à l'angle des chemins de Beloeil et du Borain à Maffle. Equipement.**

**28. Demandes de permis de lotir :**

**a) Chaussée de Valenciennes à Ormeignies (3 lots). Equipement.**

**b) Chemin du Calvaire à Mainvault (2 lots à bâtir). Equipement.**

## **BATIMENTS SPORTIFS**

**29. Modification du mode de passation de marché dans le cadre des travaux d'aménagement du hall tennistique. Approbation.**

En séance du 11 juillet 2005, le Conseil Communal a approuvé le projet des travaux d'aménagements intérieurs du hall tennistique Despé et a choisi l'adjudication publique comme mode de passation.

Ce dossier a par conséquent été mis en adjudication, après approbation ministérielle, pour la première fois en date du 27 avril 2007.

Lors de l'ouverture des soumissions prévues le 4 juin 2007, aucune soumission n'est parvenue.

Aussi, le dossier a été remis en adjudication le 13 juin 2007 et à l'ouverture prévue le 7 août 2007, à nouveau aucune soumission n'a été déposée.

Après consultation des autorités de tutelle, il est proposé de modifier le mode de passation de marché et de choisir la procédure négociée sans publicité avec consultation des 3 firmes qui ont dernièrement acquis le dossier.

**30. Travaux d'aménagement d'une piste d'athlétisme. Décompte des travaux du lot n°2 « Aménagement de terrains de sport » et décompte des honoraires. Approbation.**

Dans le cadre du réaménagement de la Plaine du Sequoïa, les travaux du lot 2 – Aménagement de terrains de sport ont été confiés, suite à une adjudication publique, à la S.A. LESUCO à Gembloux, pour un montant de € 270.170,83, T.V.A. comprise.

Les travaux actuellement terminés se montent à € 377.389,79 hors TVA.

Le montant des révisions contractuelles s'établit au montant de € 56.626,86 hors TVA soit 15,01 % du montant du marché.

Pour le reste, l'augmentation est essentiellement due à des travaux complémentaires reconnus nécessaires.

Au-delà, l'auteur de projet a remis son décompte final des honoraires.

## **CIMETIERES**

**31. Extension du cimetière de Meslin-l'Evêque. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.**

Le cimetière actuel de Meslin-L'Evêque arrive à saturation.

Dès lors, la Ville d'Ath a acquis un terrain en vue d'y implanter un nouveau cimetière sur la parcelle cadastrée 560, avec un accès par la rue Centrale via un passage sur la parcelle cadastrée 559a.

La parcelle destinée à accueillir le nouveau cimetière a une superficie totale de 9.310m<sup>2</sup>.

## **SITE D'ACTIVITES ECONOMIQUES DESAFFECTE**

**32. Travaux d'assainissement et de rénovation relatifs aux zones 1 et 2 de l'îlot ouest du site SAE/ALE13 dit « Sucrerie ». Avenant modificatif n°6. Approbation.**

Le 11 juillet 2005, le Conseil communal a approuvé le projet des travaux d'assainissement et de rénovation relatifs aux zones 1 et 2 de l'îlot ouest du site SAE/ALE13 dit « Sucrerie » au montant de 1.099.455,25€ TVA comprise et a choisi l'adjudication publique comme mode de passation du marché.

Les travaux ont été adjugés le 28 novembre 2005 à l'entreprise BAGECI de Naninne, au montant rectifié de 1.237.788,63€ TVA comprise.

Le 17 mars 2006, la Division Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine a marqué son accord sur l'attribution du marché et a estimé à 1.159.253,77€ TVA comprise, le montant de l'intervention régionale dans ces travaux.

Faisant suite à l'étude dans le cadre de la caractérisation de la zone des citernes, des terres et matériaux contaminés par les hydrocarbures devront être enlevés sous le porche avec remblai au sable pour la zone sous porche et remblai avec terres saines, provenant du chantier, pour l'encuvement béton existant.

Un avenant modificatif n°6 majorant la dépense et accordant à l'entreprise un délai supplémentaire de 77 jours calendrier a été établi. Ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés à 100% par la Région wallonne.

## **ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

### **33. Plan d'Itinéraires Communaux Verts. PICVerts 2007-2008 : approbation du projet présenté au Collège communal du 06/07/07.**

Le Plan d'Itinéraires Communaux Verts, PICVerts, est une concrétisation de la politique régionale favorisant les modes de déplacements doux. Cette volonté passe par la concrétisation d'un réel maillage cyclable et par l'octroi de subvention aux communes pour l'aménagement de cheminements piétons, pistes cyclables.

Le **PICVerts** permet aux **communes de (re-)créer des sentiers** pour offrir aux citoyens des itinéraires sécurisés et adaptés permettant de se déplacer à pied ou à vélo.

Ces sentiers constituent un parfait complément au réseau régional du RAVeL et doivent permettre de relier plusieurs points d'intérêt entre eux.

La Ville de Chièvres a sollicité la Ville d'Ath pour introduire un projet PICVert en commun.

Il s'agit de réhabiliter le sentier suivant le parcours de l'ancienne voie de chemin de fer Ath-Blaton.

Ce sentier serait dévolu aux piétons et aux vélos, il permettrait de relier le RAVeL de Chièvres à l'école d'Irchonwelz et ensuite au centre-ville d'Ath en passant à proximité de la ferme pilote.

Les services espaces verts estiment le projet extrêmement intéressant.

La Région wallonne consacre à cet appel à projets « années 2007-2008 » un budget global de 3 millions d'euros.

Le taux de subsides est de 80% du montant de travaux subsidiés dont un montant sera consacré à la promotion de l'itinéraire.

Vu les délais très courts pour le dépôt d'un dossier de candidature (le 20 juillet à midi), les services communaux ont transmis un dossier de candidature en deux exemplaires aux Pouvoirs Locaux le 18 juillet 2007. Seul manque pour que la demande de subside soit complète et recevable par la Région wallonne, l'approbation et l'adhésion au projet du Conseil Communal.

## **LA VIE ATHOISE**

### **34. Brochure communale « La Vie Athoise ». Choix de l'adjudicataire. Ratification.**

En séance du 23 février 2007, le Collège communal a procédé à une consultation de sociétés de graphisme en vue de la désignation d'adjudicataire pour la réalisation de 4 numéros de la brochure communale, La Vie Athoise. Parti sur le principe d'insertions publicitaires pour en diminuer le coût global par numéro, le budget estimé pour l'ensemble des 4 numéros ne devait pas dépasser le montant de 24.000€. Il était demandé aux entreprises de faire une offre pour 56 pages A4 de contenu, en incluant pour l'adjudicataire la possibilité d'y ajouter entre 0 et 24 pages publicitaires, afin de réduire les coûts liés à la publication du périodique communal.

Il s'est avéré que les démarches à réaliser par le graphiste en matière d'encarts publicitaires n'ont pas atteint les recettes escomptées, si bien que le coût de base, estimé a été dépassé.

En conséquence, comme le prévoyait la première offre, il a été mis fin au contrat avec le graphiste. En séance de Collège du 15 juin 2007, il a été décidé de procéder à une nouvelle consultation, pour les deux numéros suivants, afin d'obtenir des offres de prix plus concurrentielles, via la procédure négociée sans publicité, sur base du cahier des charges de la consultation précédente. Sur base des éléments fournis par les firmes consultées et analysés, il en est ressorti que seule la SPRL Imac répondait aux critères, déposant une offre adaptée au coût réel.

\* \* \* \* \*

### **Procès-verbal de la séance du 29 juin 2007**

Application des articles 47 et 48 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal voté le 31 janvier 2007.

\* \* \* \* \*